

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 11880
Numéro SIREN : 850 319 047
Nom ou dénomination : A.INSIGHT

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2022 sous le numéro de dépôt 13567

A.INSIGHT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6.000 euros
Siège Social : 10 rue Joseph Bara
75006 PARIS

850 319 047 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un

Le vingt-neuf octobre
à dix heures,

Dans les locaux de la Fondation Rothschild 25 rue Manin 75019 PARIS

Les associés de la Société A.INSIGHT se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Chaque associé a été convoqué par lettre.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Damien GATINEL préside la réunion en sa qualité de Président.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 6.000 actions sur les 6.000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- ♦ Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé.
- ♦ La feuille de présence et les procurations données par les associés représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance.
- ♦ Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- ♦ Les comptes annuels arrêté au 31 décembre 2020.
- ♦ Le rapport du Président.
- ♦ Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou/et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce : poursuite d'activité de la société ou dissolution anticipée
- ♦ En cas de dissolution de la Société, désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et obligation
- ♦ Pouvoirs pour formalités.

Puis, il donne lecture de son rapport.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président et au vu des comptes arrêtés au 31 décembre 2020, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 30 juin 2021, statuant conformément aux dispositions de l'article L 227-1, alinéa 3 du Code de Commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Damien GATINEL

